



Autorisation Provisoire de Séjour

Par **Pierrelup**, le **02/11/2014** à **14:10**

Bonjour à tous,

Voici la situation: ma petite amie chinoise, qui est en France depuis Octobre 2011 pour étude est maintenant en Master 2. C'est donc sa dernière année d'études, et j'aimerais savoir comment elle pourrait prolonger son séjour en France. J'ai entendu parler d'Autorisation Provisoire de Séjour, est ce que cela s'applique? Et par la suite, quelles démarches devrions-nous entreprendre? Je précise qu'elle parle bien français, et qu'elle a déjà travaillé en France, en relation avec le domaine qu'elle étudie. (elle dispose de fiches de paie)

Merci d'avance,

Pierre